

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD
Hôtel du Département – CS 80319 - Place Aristide Briand - 86008 Poitiers Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 23.17

Exploitation des services aériens réguliers entre Poitiers (Biard) et Lyon (Saint-Exupéry) : Suites à donner à la consultation de la procédure d'urgence

Le Comité Syndical dûment convoqué le 5 mai 2023 s'est réuni pour une réunion le 12 mai 2023 à 9h00, dans la salle René Monory à l'hôtel du Département de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Alain PICHON, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard.

Etaient présents :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Florence JARDIN, Michel FRANCOIS, Emmanuel BAZILE, Bastien BERNELA, Gilles MORISSEAU

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Alain PICHON, Pascale MOREAU, François BOCK, Isabelle BARREAU

Suppléants : Guillaume DE RUSSE, Francis GOMEZ

Etaient Excusés :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Léonore MONCOND'HUY ayant donné son pouvoir à Florence JARDIN,

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Bruno BELIN ayant donné son pouvoir à Alain PICHON, Sandrine BARRAUD ayant donné son pouvoir à Alain PICHON, Jérôme NEVEUX ayant donné son pouvoir à Pascale MOREAU, Gilbert BEAUJANNEAU ayant donné son pouvoir à François BOCK, Claude EIDELSTEIN ayant donné son pouvoir à Pascale MOREAU,

Participaient également à la réunion en qualité de :

Personnels des administrations

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Guillaume BERTHIAS, Stéphanie BOURY

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Thierry POIREAU, Gwenaëlle DUBÉE, Paul-Antoine TIXIER, Béatrice MOUSSION

Expert

IENAIR

Jérôme COURTOIS

AR Prefecture

086-200005783-20230512-23_17-DE
Reçu le 07/06/2023

Objet : Exploitation des services aériens réguliers entre Poitiers (Biard) et Lyon (Saint-Exupéry) : Suites à donner à la consultation de la procédure d'urgence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2006 autorisant la création du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après délibération, le Comité Syndical décide :

- **d' autoriser Monsieur le Président à signer la convention, sous réserve de l'autorisation de la Commission européenne s'assurant du respect des exigences prévues.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

Nombre de délégués

En exercice : 17

Quorum : 9

Votants : 17

Abstention : 6

Suffrages exprimés : 11

ont voté pour : 11

ont voté contre : 0

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,



Le Président,
Alain PICHON

AR Prefecture

086-200005783-20230512-23_17-DE
Reçu le 07/06/2023